

2007-2309
06-Apr-2009

IMPORTANT: BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide RANCONA™ Apex

Un protecteur de semences en suspension qu'on peut employer sur les céréales, y compris le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le triticales. Contient de l'ipconazole pour supprimer ou réprimer les maladies suivantes : pourriture des semences, fonte des semis avant ou après la levée, brûlure des plantules, charbon, care, strie de la feuille et pourridié des racines causées par les pathogènes mentionnés.

AGRICOLE

GARANTIE :

Ipconazole 4,61 g/L

N° D'HOMOLOGATION 29176 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARSITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

FABRIQUÉ AU CANADA

CONTENU NET:

Chemtura Canada Co./Cie
25, rue Erb
Elmira, Ontario N3B 3A3

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24: 1-866-744-3060
RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS: 1-800-350-1745

(RANCONA™ est une marque de Chemtura Canada Co./Cie)

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles coméennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter avec soi le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS :**1. GARER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Ne pas avaler et éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Se laver à fond au savon et à l'eau après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser.

3. Lorsqu'on manipule ou qu'on applique **le Fongicide RANCONA Apex** ou quand on travaille avec l'équipement contaminé, porter une combinaison couvre-tout à manches longues par dessus les vêtements de travail habituels, ainsi que des lunettes de protection et des gants qui résistent aux produits chimiques. Les personnes qui manipulent les semences traitées doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants de protection contre les produits chimiques, de même que des chaussures avec des bas. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe pas de telles directives pour les articles lavables, employer un détergent et de l'eau très chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste du linge.

4. **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux. On conseille à l'opérateur de porter des lunettes de sécurité comme protection contre les éclaboussures possibles. En cas de contact avec les yeux, les rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau et recourir à des soins médicaux.

5. Si vous prévoyez le produit antiparasitaire sera utilisé sur une denrée pouvant être exportée vers les États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appeler le 1-866-375-4648 ou consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS contaminer les approvisionnements d'eau d'irrigation, ni les habitats aquatiques, lorsqu'on nettoie l'équipement ou qu'on élimine les déchets. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Le fongicide RANCONA Apex est un protecteur de semences à large spectre qui possède des propriétés systémiques pour la suppression des maladies mentionnées sur les céréales, y compris le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le triticale. Les semences doivent être en bon état et bien séchées avant le traitement.

ON DOIT TOUJOURS AGITER OU REMUER LE PRODUIT AVANT DE S'EN SERVIR.

Le fongicide RANCONA Apex est une formulation prête à l'emploi et on devrait l'appliquer à l'aide d'un appareil mécanique, par empâtage ou à brouillard, de type commercial ou à la ferme, pour le traitement des semences. Il faut choisir un équipement qui peut être réglé pour appliquer le produit de manière précise et uniforme sur les graines de semence. Une application uniforme est nécessaire pour assurer une performance optimale du produit et la meilleure protection possible contre les maladies. Voir les doses suggérées ci-dessous.

Le fongicide RANCONA Apex non dilué peut être employé à des températures aussi froides que -20°C. Cependant, le réglage de l'équipement de traitement sera affecté par la température et on devrait donc le vérifier de façon régulière. Dans la plupart des cas, **le fongicide RANCONA Apex** peut être utilisé non dilué, mais sa dilution avec de l'eau pourrait s'avérer plus appropriée pour certains types d'appareils de traitement et/ou pour traiter la semence dans des conditions de sécheresse et/ou de grande chaleur, afin d'obtenir un enrobage plus uniforme des graines de semence. **le fongicide RANCONA Apex** et l'eau devraient être mélangés parfaitement avant de commencer à traiter la semence. Il faut recalibrer l'équipement de traitement pour tenir compte de l'ajout d'eau. La quantité d'eau ajoutée qui convient le mieux dépend de la semence à protéger, du type d'appareil de traitement et de la température. Pour obtenir des recommandations spécifiques, communiquer avec le représentant local de Chemtura ou avec le fournisseur du produit.

- Ne pas entreposer **le fongicide RANCONA Apex** sous la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer **le fongicide RANCONA Apex** à des températures au-dessus de 35°C. Protéger du gel.
- Pour nettoyer les canalisations et les réservoirs, il faut les rincer avec de l'eau.
- Le mélange du **fongicide RANCONA Apex** avec un autre produit de traitement pour les semences pourrait entraîner une gélification ou une sédimentation. Avant de commencer à utiliser **le fongicide RANCONA Apex**, les réservoirs et les canalisations de l'équipement de traitement devraient donc être nettoyés à fond.
- Le taux de semis devrait être vérifié durant l'ensemencement.
- Bien mélanger le produit avant de s'en servir.
- Les semences de blé et d'orge traitées au **fongicide RANCONA Apex** peuvent être emmagasinées pendant une période allant jusqu'à 18 mois, sans qu'il se produise une diminution de la germination causée par l'agent chimique. Cependant, le traitement de semences ayant subi des dommages mécaniques sérieux ou de semences reconnues pour leur faible vigueur ou leur qualité médiocre, sauf pour profiter d'une suppression curative de maladies existantes, pourrait se solder par une germination réduite et/ou une diminution de la vigueur des semences et des plantules. Avant de traiter des quantités commerciales à l'aide d'un agent chimique, il faut traiter un petit échantillon de semence puis effectuer des essais de germination. Étant donné que la qualité des semences et leurs conditions d'entreposage ne dépendent pas de Chemtura Canada Co./Cle, Chemtura Canada Co./Cle ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination de semences reportées.

Le fongicide RANCONA Apex contient le fongicide systémique ipconazole pour la suppression des maladies suivantes :

Cultures	Doses (mL/100 kg)	Symptômes (organismes pathogènes) supprimés	Symptômes (organismes pathogènes) réprimés
Orge	325	Pourritures générales des semences (y compris celles qui sont causées par des organismes saprophytes tels que <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i>) Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Fusarium</i>) Pourriture de la semence, et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Cochliobolis sativus</i>) Vrai charbon nu Charbon couvert Faux charbon nu Strie (<i>Pyrenophora graminea</i>)	Pourriture commune des racines (<i>Cochliobolis sativus</i>) Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.)
	325-433	Suppression du vrai charbon nu. Utiliser la dose élevée uniquement pour traiter des lots de semences fortement infectées.	Identiques à ceux de la dose de 325 mL.
Blé (de printemps et d'hiver)	325	Pourritures générales des semences (y compris celles qui sont causées par des organismes saprophytes tels que <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i>) Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Fusarium</i>) Pourriture de la semence, et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Cochliobolis sativus</i>) Charbon nu Carie commune	Pourriture commune des racines (<i>Cochliobolis sativus</i>) Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.)
Avoine	325	Pourritures générales des semences (y compris celles qui sont causées par des organismes saprophytes tels que <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i>) Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Fusarium</i>) Pourriture de la semence, et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Cochliobolis sativus</i>) Charbon nu Charbon couvert	Pourriture commune des racines (<i>Cochliobolis sativus</i>) Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.)
Seigle, Triticale	325	Pourritures générales des semences (y compris celles qui sont causées par des organismes saprophytes tels que <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i>) Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Fusarium</i>) Pourriture de la semence, et brûlure des plantules (transmises par la semence ou le sol. comme <i>Cochliobolis sativus</i>)	Pourriture commune des racines (<i>Cochliobolis sativus</i>) Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.)

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance : **Le fongicide RANCONA Apex** contient un fongicide du Groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide RANCONA Apex** et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés à maintes reprises dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à ces composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'adopter des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner **Le fongicide RANCONA Apex** ou les autres fongicides du Groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant un fongicide provenant d'un Groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de rotation des cultures, et faire place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques afin de déceler les signes de résistance.
- Ne pas augmenter la dose si la maladie continue de progresser après un traitement avec ce produit. Cesser d'employer ce produit et utiliser un autre fongicide dont le site d'action ciblé est différent, si disponible.
- Pour obtenir des recommandations additionnelles sur la gestion de la résistance aux pesticides et/ou la lutte intégrée contre les parasites pour des cultures ou des agents pathogènes spécifiques, contacter un agronome ou un conseiller agréé local.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cases possibles de résistance, s'adresser à Chemtura Canada Co./Cie à 1-800-350-1745 ou consulter le site Internet www.chemtura.com.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités moins de 30 jours après le semis.
2. La semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
3. La semence traitée doit être étiquetée de la façon suivante :
"Cette semence a été traitée avec Le fongicide RANCONA Apex, qui contient de l'ipconazole. Ne pas l'utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Les personnes qui manipulent la semence traitée doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures ainsi que des bas."
4. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, ni les denrées alimentaires.
5. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou enlevées autrement de la surface du sol.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, conserver ce produit à l'écart des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION :

CONTENANTS NON RETOURNABLES / NON REMPLISSABLES

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Là où des installations appropriées existent, recycler le contenant conformément à tous les règlements en vigueur. S'adresser au distributeur ou détaillant local ou aux autorités municipales pour savoir où se trouve le lieu de collecte le plus près.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant, mais seulement avec le même produit. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

UTILISATION DES RINÇURES DU PRODUIT :

L'eau provenant du rinçage des contenants ou du nettoyage de l'équipement, pour qu'elle ne soit pas contaminée par d'autres substances, peut être ajoutée au produit et employée pour traiter des semences. Il faut modifier le taux d'application pour tenir compte de la dilution du produit par l'eau de rinçage. Si on effectue un traitement alors que la température est au-dessous de 0°C, ne pas ajouter plus de 6 % de rinçures au produit. Si de l'eau ou des rinçures sont ajoutées au produit, continuer d'agiter le mélange pour prévenir la décantation du produit. Communiquer avec le représentant de Chemtura ou avec le fournisseur du produit pour obtenir des recommandations spécifiques.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.